



République Française
Département MAYENNE
Commune de La Roë

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26/01/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	9	9

L'an deux mil vingt-deux, vingt-six janvier, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Roë s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur CHADELAUD Gaéтан, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le dix-neuf janvier deux mil vingt-deux.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le dix-neuf janvier deux mil vingt-deux.

Étaient présents : Mme BOISHUS Justine, M.CHADELAUD Gaéтан, Mme COUILLARD Nancy, M. DERSOIR Sylvain, Mme DREUX Sonia, M. DUCHET Charles, Mme GIRET Marie-Paule, M. MERLIER Claude et M.PESLERBE Jean-Claude formant la totalité des membres en exercice

A été nommé secrétaire : Mme Nancy COUILLARD

Délibération n° 2022-01 : Frais de scolarité 2021-2022 - RPI Ballots, Livré, La Roë

Le coût de scolarité pour l'année scolaire 2021/2022 au Regroupement Pédagogique Intercommunal de Ballots-Livré-La Roë, est de 376.93 € par enfant + 19.93 € pour l'achat de dictionnaire (départ au collège).

Soit 9 enfants x 376.93 € + 3 dictionnaires à 19.93 € = 3 452.16 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve les coûts de scolarité suivants pour le RPI Ballots, Livré, La Roë :

Coût scolarité 2021/2022 par enfant : 376.93 € + 19.93 € dictionnaire (départ au collège)

Soit 9 enfants x 376.93 € + 3 dictionnaires à 19.93 € = 3 452.16 €

Pour extrait certifié conforme
Le 31/01/2022
Le Maire
Gaéтан CHADELAUD

